

Conseil d'administration- Séance du 27/11/2020
Intervention opérationnelle
Plan de relance - Expérimentation pour accélérer la réalisation des opérations
Délibération n° 2020/056

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;

Vu les délibérations 2020/026 et 2020/027 du conseil d'administration du 26 juin 2020 relatives à la mobilisation de l'EPF et au plan de relance en réponse à la crise COVID-19 ;

Vu la délibération n°2019/093 du conseil d'administration du 29 novembre 2019 portant approbation du volet général (objectifs stratégiques et financiers) du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2020-2024 ;

Vu la délibération n°2019/097 du conseil d'administration de l'établissement du 29 novembre 2019 portant approbation du budget initial pour l'année 2020 et la délibération n°2020/041 du conseil d'administration du 9 octobre 2020 approuvant le budget rectificatif pour l'année 2020 ;

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération du conseil d'administration du 13 mars 2020 ;

Vu la note rédigée par la directrice générale annexée à la présente délibération ;


L'instance délibérante de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition du président,

- **Approuve** les prix promoteurs d'équilibre issus des bilans simplifiés pour les 9 sites situés dans l'Avesnois, au titre du Plan de relance, afin d'accélérer la réalisation des opérations ;
- **Autorise** la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais à finaliser, signer et exécuter les conventions de partenariat ou avenants avec les collectivités concernées et le promoteur qui sera désigné ;
- **Autorise** la directrice générale à signer les actes de cession des sites concernés repris dans la note ci-annexée ;

La directrice générale
Loranne BAILLY



Le président du conseil d'administration
Salvatore CASTIGLIONE



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, www.epf-npdc.fr, et sera également consultable, ainsi que les pièces s'y rapportant, au siège de l'établissement situé 594 avenue Willy Brandt à Lille.